

On pourrait contester cette interprétation, en objectant que le mot *caesarianus* se rencontre très-rarement, et que par conséquent il n'avait pu prendre rang dans la langue usuelle. Le fait de la rareté est effectivement véritable ; mais cependant on le découvre de temps en temps en concurrence avec *caesarinus*. Cicéron parle de la *caesariana celeritas*. (*Epist. ad Att.*, XVI, 40.) Florus met en scène l'impétuosité des soldats de César au combat de Thapson en Afrique, *caesianorum impetus*. (IV, 2.) Martial, le poète aux épigrammes satiriques et le vil adulateur de Domitien, adresse son VIII^e livre à son redoutable protecteur, en demandant l'inspiration de la Pallas césarienne : *Tu mihi, tu Pallas caesariana veni* (VIII, 1.) Plus tard Vopiscus, au début de la vie de Carinus, appelle l'empire romain *caesianum imperium*. Enfin je lis dans Ducange que l'on nommait *caesariani* les employés du procurateur impérial, *officiales procuratoris Caesaris*, lesquels étaient chargés des questions fiscales : *ii rationes fiscales tractabant, et bona ad principem devoluta veluti vacantia occupabant*.

Il serait donc possible que, dans la question présente, on pût remplacer les Sarrasins, *Saraceni*, par les anciens sujets de l'empire romain, à *caesianis*, qui avaient été les constructeurs du théâtre. Au reste je livre cette opinion à la discussion des érudits, et je termine en émettant un vœu qui sera certainement appuyé par tous les archéologues : ce serait d'appeler l'attention de la ville ou du gouvernement sur des fouilles à entreprendre qui pourraient amener des découvertes extrêmement précieuses et intéressantes.

Paul SAINT-OLIVE.

« de la Guillotière et de Saint-Symphorien d'Ozon, et dans le procès-verbal du commissaire Tindo, du 17 septembre 1479, comme étant, suivant la tradition, l'ouvrage d'une armée de Sarrasins pour s'y retirer ou « fortifier. » (Cochard. Arch. hist. et stat. 1. pp. 90. 244.)